

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2021

Absents excusés : Sabine BELAÏD (procuration à Francis AYROLES), Didier BERGUES (procuration à Jean-Michel CASTANET)

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnements de la station d'épuration liés à l'arrivée massive d'eaux pluviales.

Il fait suite à la réunion avec le SYDED qui propose son assistance pour recruter le bureau d'études et suivre son travail tout au long de l'étude pour un montant de 2 000 € pour chaque commune. Il est donc nécessaire de rentrer dans la démarche avec Loubressac en signant une convention de groupement de commande avec Loubressac pour le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées des communes de Prudhomat et Loubressac. Le coût de ce diagnostic coûtera 35 000 € à chacune des Communes.

Monsieur le Maire précise que certains propriétaires seront concernés par ces travaux de mise aux normes.

L'ensemble de cette opération (travail du bureau d'études, mission du SYDED) pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 % auxquelles pourront peut-être se rajouter celles du Département.

Le Conseil Municipal accepte de signer cette convention de constitution de groupement de commande avec la Commune de Loubressac pour accompagner les communes dans cette démarche et de signer l'accord sur l'intervention du SYDED.

COLLEGALE

Les travaux sur le clocher se poursuivent. Dès que les échafaudages seront enlevés, les travaux de maçonnerie reprendront. Ces travaux de maçonnerie font l'objet d'un avenant de 4 812,22 € HT liés à l'assainissement côté nord ainsi qu'au rejointoiement de la façade ouest.

ECOLE PROVISoire

Trois salles de classe ont été créées permettant un accueil similaire aux salles du bâtiment scolaire. La petite salle servira de dortoir. L'espace devant la façade sera sécurisé. Des toilettes pour les enfants seront mises en place pendant les vacances scolaires.

Une lettre d'information pour la rentrée de Toussaint sera adressée à tous les parents. Le service de garderie et le temps cantine se feront dans les locaux habituels. La route sera complètement fermée pour assurer la sécurité des élèves pendant les déplacements. Un système de feu rouge sera mis en place ainsi que des déviations.

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE L'ECOLE

Pour faire suite à la mise en place de ce projet en cours de Phase PRO et avant le lancement des appels d'offres, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un bureau chargé de la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Le Conseil Municipal approuve le devis qui a été signé avec le Bureau VERITAS pour un montant de 4 700 € HT.

L'ensemble des documents pour le dossier No Watt ont été communiqués à la Région Occitanie. Un dossier a également été déposé à l'ADEME.

Monsieur Raymond VERHNIET réalisera un film dans le cadre de la valorisation du projet No Watt.

LOTISSEMENT CAMP CABROL

Des études géothermiques sont en cours avant la mise en place du permis d'aménager et avis du service A.D.S. de Cauvaldor.

COMPTEURS SERVICE D'EAU

Plusieurs demandes de suppression de compteurs d'eau sont demandées à la Commune. Au vu des difficultés et du temps nécessaire à cette opération, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer un forfait de 80 € pour le retrait d'un compteur d'eau qui enclenche la suppression du forfait
- d'appliquer le tarif en vigueur de raccordement au réseau d'eau, soit 656,25 € pour toute demande de nouveau raccordement.

AMENAGEMENT VOIRIE ST MARTIN DES BOIS

Pour faire suite au comptage de véhicules et de vitesses réalisé du lundi 28/06/2021 au mercredi 7/07/2021, à l'entrée du hameau de St Martin des Bois au niveau de l'abri bus, Monsieur Jean-Michel CASTANET présente le compte-rendu de ce comptage. Le comptage de véhicule fait apparaître une vitesse moyenne de 50 km/h.

Il est proposé dans un 1^{er} temps de remplacer les panneaux lieux dits (bleus) par des panneaux d'agglomération « St Martin des Bois – Commune de Prudhomat.

Une synthèse concernant le remplacement de ces panneaux sera effectué dans les mois qui suivent avant tout autre aménagement.

LOTISSEMENT CHAMPS DE NICOLE

La vente du 3^{ème} lot est en cours. Le prix de vente est fixé à 22 € le m² soit 1 098 m² x 22 € = 24 156.00 € TTC
Il est nécessaire de faire apparaître la TVA sur marge pour finaliser cette vente.

LOYER LOGEMENT COMMUNAL MAISON SALGUES

Vu le départ précipité de Madame Amandine SIMONNEAU du logement communal « Maison Salgues » le 27/09/2021 et la demande de Madame Valentine RZEPA de rentrer dans ce logement le plus rapidement possible au vu de sa situation familiale.

Des travaux d'entretien sont nécessaires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer le loyer de moitié soit 229,45 € le temps que ces travaux soient réalisés et d'attribuer ce logement à Madame Valentine RZEPA sur ces bases.

ARS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 7 octobre.

Les échanges ont porté sur le suivi autour de la qualité de l'eau distribuée ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation à mettre en place. Le compte-rendu de Monsieur Didier DENIAU et Vincent CAPEL nous permettra de mettre en place l'ensemble de ces actions.

PERSONNEL COMMUNAL

Un contrat avec Monsieur Romain VERNEJOUL sera signé du 14 au 29 octobre 2021 afin de palier à l'absence de Monsieur Hugo LEMORT au service technique.

Madame Karina RZEPA sera recrutée au service administratif du 18 octobre 2021 au 12 avril 2022. Madame RZEPA assurera également le recensement communal du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

RECENSEMENT

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

- Mme Sophie BLADOU est nommée coordonnateur communal.
- Mme Karina RZEPA est nommée agent recenseur.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 19 novembre 2021 à 20h30
- Vendredi 14 janvier 2022 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire


